

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MODALITÉS DE TAXATION DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES ET DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU – REVENUS 2013

<b>ABRÉVIATIONS ET EXPRESSIONS UTILISÉES DANS LE TABLEAU</b>	
<b>IR</b>	Impôt sur le revenu
<b>MV</b>	Moins-value
<b>PV</b>	Plus-value
<b>VM</b>	Valeurs mobilières (actions, obligations), parts d'OPCVM
<b>ART.</b>	Article
<b>DROITS SOCIAUX</b>	Participation dans une société cotée ou dans une société non cotée
<b>OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR "PROFITS FINANCIERS"</b>	MATIF, parts de FCIMT, marchés d'options négociables ou bons d'option.
<b>OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR VALEURS MOBILIÈRES, Y COMPRIS LES "SICAV MONÉTAIRES"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– cessions de droits sociaux ;</li> <li>– clôture de PEA avant les 5 ans de sa date d'ouverture ;</li> <li>– cessions de titres réinvesties dans une société ;</li> <li>– cessions de titres réinvesties successivement dans des sociétés nouvelle non cotée ;</li> <li>– échanges de titres reçus en contrepartie de l'apport suite à un réinvestissement ;</li> <li>– expiration du report d'imposition/sursis d'imposition des plus-values ;</li> <li>– distributions de plus-values par un OPCVM, un FPI ou un placement collectif.</li> </ul>
<b>RETRAITEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– diminution du prix d'acquisition des titres cédés du montant de la réduction d'impôt "Madelin" pour investissement au capital des PME dont le contribuable a bénéficié lors de l'acquisition ou la souscription des titres ;</li> <li>– calcul de l'abattement "renforcé" pour durée de détention.</li> </ul>
<b>TITRES</b>	valeurs mobilières, y compris les "SICAV monétaires" et droits sociaux
<u>2074-ETD</u>	La déclaration n° 2074-ETD
<u>2042</u>	La déclaration n° 2042
<u>2042-C</u>	La déclaration n° 2042 C
<u>2074</u>	La déclaration n° 2074
<u>2074-I</u>	L'annexe n° 2074-I
<u>2074-IMP</u>	La déclaration n° 2074-IMP
<u>2074-DIR</u>	La déclaration n° 2074-DIR
<u>2074-ABT</u>	La fiche de calcul n° 2074-ABT

**CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES À L'EXCLUSION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES****CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES, Y COMPRIS LES SICAV MONÉTAIRES****QUEL QUE SOIT LE MONTANT DE CESSIONS**

Calcul de l'ensemble des PV/MV par les banques

avec calcul de l'abattement pour durée de détention par les banques

sans «retraitements» à effectuer par le contribuable

avec «retraitements» à effectuer par le contribuable

sans calcul de l'abattement pour durée de détention par les banques

sans «retraitements» à effectuer par le contribuable

avec «retraitements» à effectuer par le contribuable

Calcul des PV/MV par le contribuable (en totalité ou en partie)

 $\overline{2042}$  + justificatifs bancaires à conserver  
 $\overline{2074}$  $\overline{2042}$  +  $\overline{2074-ABT}$  $\overline{2074}$  +  $\overline{2074-ABT}$  $\overline{2074}$  +  $\overline{2074-ABT}$  <sup>et</sup>  $\overline{2074-IMP}$ **RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES À L'EXCLUSION DE CESSIONS SIMPLES DE VM****DISTRIBUTIONS DE PLUS-VALUES PAR UN OPCVM, UN FPI OU UN PLACEMENT COLLECTIF** $\overline{2074}$  cadre 3 +  $\overline{2074-ABT}$ **CESSIONS DE DROITS SOCIAUX** $\overline{2074}$  cadre 5 <sup>et</sup>  $\overline{2074-DIR}$  <sup>et</sup>  $\overline{2074-IMP}$ **COMPLÉMENT DE PRIX PERÇU EN APPLICATION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION**

avec calcul d'un abattement pour durée de détention

 $\overline{2074}$  cadre 4 +  $\overline{2074-ABT}$ 

sans calcul d'un abattement pour durée de détention

 $\overline{2074}$  cadre 4**DONATION DE TITRES DE SOCIÉTÉS COTÉS À CERTAINS ORGANISMES OU FONDATIONS** $\overline{2074}$  cadre 5 +  $\overline{2074-ABT}$ **CLÔTURE DE PEA**

Avant expiration du délai de 5 ans calculé à compter de la date d'ouverture du plan

(sauf exception. Cf notice)

Calcul par la banque de la PV/MV sur valeur liquidative non affectée

 $\overline{2042}$  + justificatifs bancaires à conserver

Calcul par le contribuable de la PV/MV sur valeur liquidative non affectée

 $\overline{2074}$  cadre 6

Après expiration du délai de 5 ans

Plus-values

Aucune déclaration

Moins-values avec calcul de la MV par la banque

 $\overline{2042}$  + justificatifs bancaires à conserver

Moins-values avec calcul de la MV par le contribuable

 $\overline{2074}$  cadre 6**PROFITS FINANCIERS****MATIF, marchés d'options négociables et bons d'option uniquement**

Les profits ou pertes figurent déjà sur l'imprimé n° 2561 ter ou autre document remis par la banque

 $\overline{2042}$  + justificatifs bancaires à conserver

Parts de FCIMT uniquement

Profit ou perte calculé par l'intermédiaire

 $\overline{2042}$  + justificatifs bancaires à conserver

Profit ou perte calculé par le contribuable

 $\overline{2074}$  cadre 7**MATIF, bons d'option, marchés d'options négociables et parts de FCIMT**

Profit ou perte calculé par l'intermédiaire

 $\overline{2042}$  + justificatifs bancaires à conserver

Profit ou perte calculé par le contribuable

FCIMT >  $\overline{2074}$  cadre 7; MATIF >  $\overline{2074}$  cadre 10 +  
justificatifs bancaires à conserver**OPTION POUR LE REPORT D'IMPOSITION À L'IR DES PV DE CESSION EN CAS DE RÉINVESTISSEMENT  
DANS UNE OU PLUSIEURS SOCIÉTÉS D'AU MOINS 50% DE LA PLUS-VALUE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX**  
(article 150-0 D bis du CGI) $\overline{2074-1}$  cadre 3 +  $\overline{2074-ABT}$ **PLUS-VALUES D'APPORT À UNE SOCIÉTÉ À L'IS CONTRÔLÉE PAR L'APPORTEUR**

(article 150-0 B ter du CGI)

Apport respectant les conditions du report d'imposition

 $\overline{2074-1}$  cadre 2 +  $\overline{2074-ABT}$ **GAIN DE CESSION OU D'APPORT DE CRÉANCES REPRÉSENTATIVES D'UN COMPLÉMENT  
DE PRIX À RECEVOIR EN EXÉCUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION** $\overline{2074-1}$  cadre 4

**RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES (SUITE)****ÉCHANGE DE TITRES BÉNÉFICIAIRE DU SURSIS D'IMPOSITION**

Échange de titres non grevés d'un report d'imposition

Année d'échange &gt; aucune déclaration

Échange de titres grevés d'un report suite à échange avant 2000 (enchaînement du report et du sursis d'imposition)

2074-11 § 800 et 820 (année de réalisation)

Échange de titres reçus en contrepartie d'un réinvestissement dans une société non cotée avant le 1.1.2006

2074-11 § 800 et § 820

Échange de titres reçus en contrepartie d'un apport de titres depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur

2074-11 § 800 et § 820

Échange de titres reçus en contrepartie d'un réinvestissement d'une fraction de la plus-value dans une société (PV de l'article 150-0 D bis)

2074-11 § 500 et § 800 et 820

**EXPIRATION DU REPORT D'IMPOSITION DES PV**

pour les reports consécutifs à un échange intervenu avant 2000

2074-11 § 540 &amp; 800 ou 820 si échange successif

pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 1.1.2006

2074-11 § 520 &amp; § 800 et/ou 820

pour les reports consécutifs à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette (art. 150-0 D bis)

2074-11 § 500 &amp; § 800

n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation

2074-11 § 500 &amp; § 820

ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange

pour les reports consécutifs à un apport depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur

2074-11 § 560 &amp; § 800

n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation

2074-11 § 560 &amp; § 820

ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange

Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France

2074-ETD1 &amp; 2074-11 cadre 8

**EXPIRATION DU SURSIS D'IMPOSITION DES PV**

Opérations taxables

207411 cadre 5

**EXPIRATION DU SURSIS D'IMPOSITION DES PV RELEVANT ANTÉRIEUREMENT****DU REPORT D'IMPOSITION** (enchaînement antérieur du report avec le sursis)

Pour la partie plus-value en report d'imposition

2074-11 cadre 5 et § 820

Pour la partie plus-value/moins-value en sursis d'imposition

207411 cadre 5

**OPTION POUR L'EXONÉRATION DES PV DE CESSIION DE TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES (JEI)**

207411 cadre 9

**EXONÉRATION DES PV EN REPORT D'IMPOSITION À L'EXPIRATION DU DÉLAI DE 5 ANS SUIVANT****LE RÉINVESTISSEMENT D'UNE FRACTION DE LA PV NETTE DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX** (art 150-0 D bis du CGI)

2074-11 cadre 7

**RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES ET DE CESSIIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES****CESSIION SIMPLE DE VM ET OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR TITRES**

Cession de valeurs mobilières

Calcul de l'ensemble des PV/MV par les intermédiaires financiers et/ou personnes interposées

207411 cadre 5 § 540

Calcul des PV/MV en totalité ou en partie par le contribuable

207411 cadre 5 § 510 et/ou 2074-IMP1 + 2074-ABT1

Cession de droits sociaux

207411 cadre 5 et 2074-DIR1 et 2074-IMP1 + 2074-ABT1

Donation de titres de société cotés ayant bénéficié de la réduction ISF

207411 cadre 5 + 2074-ABT1

Clôture de PEA avant les 5 ans: taxation de la PV/MV sur la valeur liquidative du PEA

pour la partie non affectée dans des opérations visées au cadre 6, « Exception » de la notice

Calcul par la banque de la PV/MV

207411 cadre 10

Calcul par le contribuable de la PV/MV

207411 cadre 6

Clôture de PEA après 5 ans: prise en compte uniquement de la moins-value

Calcul par la banque de la moins-value sur valeur liquidative

207411 cadre 10

Calcul par le contribuable de la moins-value

207411 cadre 6

Option pour le report d'imposition à l'IR des PV de cession en cas de réinvestissement dans une société d'au moins 50% de la PV nette des prélèvements sociaux (article 150-0 D bis)

2074-11 cadre 3 + 2074-ABT1

**RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES ET DE CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES**

(SUITE)

Plus-values d'apport à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur respectant les conditions de l'article 150-0 B ter du CGI

2074-1) cadre 2 + 2074-AB1)

En cas d'échange bénéficiant du sursis d'imposition...

...de titres non grevés d'un report d'imposition

Aucune déclaration

...de titres grevés d'un report d'imposition suite à un échange intervenu avant 2000

2074-1) § 800 et 820

...de titres grevés d'un report d'imposition suite à un réinvestissement dans une société non cotée avant le 1.1.2006

2074-1) § 800 et 820

...de titres grevés d'un report d'imposition suite à un apport depuis le 14.11.2012

à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur

2074-1) § 800 et 820

...de titres grevés d'un report d'imposition suite à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette dans une société

2074-1) § 500 et § 800 et 820

Expiration du report d'imposition de la PV/MV

pour les reports consécutifs à un échange intervenu avant 2000

2074-1) § 540 &amp; 800 ou 820 si échange successif

pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 1.1.2006

2074-1) § 520 &amp; § 800 et/ou 820

pour les reports consécutifs à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette (art. 150-0 D bis)

n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation

2074-1) § 500 &amp; § 800

ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange

2074-1) § 500 &amp; § 820

pour les reports consécutifs à un apport depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur

n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation

2074-1) § 560 &amp; § 800

ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange

2074-1) § 560 &amp; § 820

Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France

2074-ETD) &amp; 2074-1) cadre 8

Expiration du sursis d'imposition de la PV

2074) cadre 5

Expiration du sursis d'imposition pour des titres qui relevaient antérieurement du report d'imposition

Partie PV en report d'imposition

2074-1) cadre 5 et § 820

Partie PV/MV en sursis d'imposition

2074) cadre 5

Option pour l'exonération des PV de cession de titres de jeunes entreprises innovantes (JEI)

2074) cadre 9

Exonération des PV en report d'imposition à l'expiration du délai de 5 ans suivant le réinvestissement d'une fraction de la PV nette des prélèvements sociaux (art. 150-0 D bis du CGI)

2074-1) cadre 7

**OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR PROFITS FINANCIERS ET GAINS DE CESSION OU D'APPORT DE CRÉANCES REPRÉSENTATIVES D'UN COMPLÉMENT DE PRIX À RECEVOIR EN EXÉCUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION**

Profits ou pertes sur MATIF figurant déjà sur l'imprimé n° 2561 ter (ou autre document) transmis par la banque

2074) cadre 10 + justificatifs bancaires à conserver

Parts de FCIMT

Calcul par l'intermédiaire

2074) cadre 10 + justificatifs bancaires à conserver

Calcul par le contribuable

2074) cadre 7

Gain de cession ou d'apport de créances

2074-1) cadre 4